

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 07 DECEMBRE 2023

DELIBERATION N°2023.00646

PLAN DE RELANCE MÉTROPOLITAIN 2021-2023 - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LA-PLAINE - RÉALISATION D'UN PÔLE ENFANCE

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 01 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 85

Nombre de pouvoirs : 21

Nombre de voix : 106

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Laura CINIERI

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Françoise BERGER, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND, M. Denis CHAMBE, M. Bruno CHANGEAT, Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Laura CINIERI, M. Germain COLLOMBET, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, Mme Marie-Pascale DUMAS, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON,

RECU EN PREFECTURE

Le 19 décembre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20231207-D20230064610

Date de mise en ligne : 19 décembre 2023

Mme Nathalie MATRICON, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,
Mme Aline MOUSEGHIAN, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON,
Mme Christel PFISTER, M. Jacques PHROMMALA, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Jean-Paul RIVAT,
M. Jean-Marc SARDAT, M. Alain SCHNEIDER, M. Christian SERVANT,
M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, Mme Marie-Christine THIVANT,
M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES, Mme Laetitia VALENTIN,
Mme Catherine ZADRA

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
Mme Christiane BARAILLER donne pouvoir à M. Cyrille BONNEFOY,
Mme Audrey BERTHEAS donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
M. Lionel BOUCHER donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
Mme Nicole BRUEL donne pouvoir à M. François DRIOL,
Mme Isabelle DUMESTRE donne pouvoir à Mme Laetitia VALENTIN,
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON,
M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Michel GANDILHON donne pouvoir à Mme Ingrid ARNAUD,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Yves LECOCQ donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT,
M. Olivier LONGEON donne pouvoir à M. Germain COLLOMBET,
Mme Fabienne MARMORAT donne pouvoir à M. David FARA,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Tom PENTECOTE donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE,
M. Gilles PERACHE donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
M. Marc PETIT donne pouvoir à M. Eric BERLIVET,
Mme Corinne SERVANTON donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Jacques VALENTIN donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT

Membres titulaires absents excusés :

Mme Frédérique CHAVE, Mme Viviane COGNASSE, M. Jordan DA SILVA,
M. Gabriel DE ALMEIDA, M. Fabrice DUCRET, M. Louis-Jean FONTBONNE,
M. Jérôme GABIAUD, M. Marc JANDOT, M. Patrick MICHAUD, M. Yves MORAND,
Mme Solange MORERE, Mme Evelyne ORIOL, Mme Laurence RICCIARDI,
Mme Nadia SEMACHE, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Julien VASSAL

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 07 DECEMBRE 2023

PLAN DE RELANCE METROPOLITAIN 2021-2023 - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LA-PLAINE - REALISATION D'UN POLE ENFANCE

Face à la crise sanitaire et économique hors du commun liée à l'épidémie de COVID 19, l'exécutif de Saint-Etienne Métropole a souhaité mettre en place un plan de relance économique, écologique et solidaire d'envergure intitulé « plan de relance métropolitain », destiné à soutenir la reprise économique et à dynamiser les politiques prioritaires du territoire.

Par délibération n°2021.00084 en date du 25 mars 2021 modifiée par délibération du 23 mars 2023, le Conseil Métropolitain a approuvé le règlement administratif et financier pour l'attribution d'un fonds de concours en investissement pour les communes membres de Saint-Etienne Métropole dans le cadre du plan de relance métropolitain.

Par renvoi de l'article L.5217-7 du CGCT, l'article L.5215-26 du CGCT précise que des fonds de concours peuvent être versés entre la Métropole et les communes membres après délibérations concordantes exprimées à la majorité simple du Conseil Métropolitain et des Conseils Municipaux concernés.

CONTEXTE

Par délibération n°20230831-04 en date du 31 août 2023, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Martin-la-Plaine a approuvé la sollicitation de l'attribution d'un fonds de concours plan de relance métropolitain auprès de Saint-Etienne Métropole, pour la réalisation du projet suivant : réalisation d'un pôle enfance.

Il s'agit du premier projet présenté par la commune.

Le montant de l'opération est de 3 334 760 € HT.

Le plan de financement prévisionnel présenté par la commune est le suivant :

Dépenses		Recettes		
		Financeurs	Montant	%
Acquisition	30 547,31 €	Fonds de concours SEM	1 667 380 €	50%
Etudes, honoraires	405 615,24 €	Saint-Martin-la-Plaine	1 667 380 €	50%
Travaux	2 859 342 €			
Divers et imprévus	39 255,45 €			
TOTAL	3 334 760 €	TOTAL	3 334 760 €	100%

Calendrier de réalisation :

Début des travaux : novembre 2023

Fin des travaux : décembre 2024

MODALITES D'ATTRIBUTION

L'opération de réalisation d'un pôle enfance de la commune de Saint-Martin-la-Plaine est éligible à l'attribution d'un fonds de concours au titre du dispositif plan de relance métropolitain pour une dépense subventionnable retenue de 3 334 760 € HT.

En application de la délibération n°2021.00084 du 25 mars 2021 et de la délibération du 23 mars 2023 et sur la base de la description du projet présenté par la commune, le taux de participation de Saint-Etienne Métropole s'établit à 50 % de la dépense subventionnable retenue.

En conséquence, la participation maximale de Saint-Etienne Métropole est fixée comme suit :

Coût du projet présenté par la commune :	3 334 760 € HT
Dépense subventionnable retenue :	3 334 760 € HT
Taux de co-financement :	0 %
Taux de participation de la commune :	50 %
Taux de participation de Saint-Etienne Métropole :	50 %

Soit un montant maximal de fonds de concours de : 1 667 380 €

Considérant que le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées dans le règlement administratif et financier d'attribution du dit fonds de concours,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par la commune, conformément au plan de financement joint à la demande et que la commune supporte à minima 20 % du montant total du projet,

Considérant qu'il s'agit du premier projet déposé par la commune,

Considérant que le plafond de 3 M € dans la limite de 3 projets d'investissement maximum par commune n'est pas atteint,

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **attribue un fonds de concours à la commune de Saint-Martin-la-Plaine afin de participer au financement de la réalisation d'un pôle enfance, à hauteur de 1 667 380 € ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention d'attribution jointe en annexe, ainsi que tout acte y afférant ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au budget Administration Générale du Budget Principal, chapitre 204, article 204141.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line and a short vertical stroke.

Laura CINIÉRI

La Deuxième Vice-Présidente,

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized loop followed by a horizontal line and a vertical stroke.

Sylvie FAYOLLE